



DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

OBJET : Demande de subvention pour le renouvellement de l'animation Natura 2000

Nombre de membres du Bureau : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8 représentant 8 voix

N° : 018/2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 septembre, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – G FABRE – J GIULIANO - F PERO – N RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – H PHILIBERT – N BREMOND

Le SMPVV intervient depuis l'année 2010 sur l'élaboration du Document d'objectifs puis sur l'animation du site Natura 2000 « Sources et tufs du Haut Var » et depuis le 1^{er} mai 2016 sur la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Val d'Argens » partie Haute.

La convention entre le SMPVV et l'Etat sur l'animation Natura s'achève au 31 avril 2022.

Le comité syndical a délibéré en mars 2021 pour se porter candidat pour poursuivre l'animation sur les 2 sites précédemment cités auprès du Comité de pilotage Natura 2000 qui s'est réuni le 30 juin 2021, sous la présidence de Jean Degoulet (maire adjoint, commune de Cotignac). Lors de cette séance, le comité de pilotage a validé la candidature du syndicat mixte pour poursuivre l'animation Natura 2000 du site « Sources et tufs du Haut Var » et la mise en œuvre du Document d'Objectifs de la partie haute du site Natura 2000 « Val d'Argens ».

La nouvelle convention d'animation serait signée pour 32 mois, du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2024.

Les missions d'animation Natura 2000, réalisées par un(e) chargé(e) de mission à temps plein financé(e) à 100% par le FEADER et l'Etat, sont les suivantes :

- La veille, le porter à connaissance des enjeux Natura 2000 et le conseil auprès des porteurs de projet sur les « Evaluations des incidences » et Evaluations environnementales » ;
- La gestion et l'appui à la contractualisation de contrats Natura 2000, de contrats Natura 2000 forestiers, de Mesures Agro- environnementales ou d'autres financements associés ;
- La mise en œuvre d'actions de concertation, communication, sensibilisation, valorisation ;
- La réalisation de suivis scientifiques ;
- L'animation de groupes de travail, et du comité de pilotage Natura 2000 ;
- La réalisation de bilans et évaluations.
- L'animation du Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC)

Pour le renouvellement de l'animation par anticipation, la demande de subvention est à déposer avant le 30 septembre 2021.

Plan de de financement prévisionnel pour la demande de subvention FEADER/Etat

Pour le renouvellement de la convention d'animation Natura 2000 du 01/05/2022 au 31/12/2024

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|---------------------|--------------|---------------------|
| Frais salariaux (chargé de mission 32 mois + 2 stagiaires) | 141 592,26 € | ETAT (47%) | 79 825,48 € |
| Frais de mission | 7 080 € | FEADER (53%) | 90 015,96 € |
| Frais indirects | 20 219,18 € | | |
| Prestations de service (formations) | 950 € | | |
| TOTAL | 169 841,44 € | TOTAL | 169 841,44 € |

LE BUREAU

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus relatif à l'animation Natura 2000 du site « Sources et tufs du Haut Var » et à la mise en œuvre du Document d'Objectifs de la partie haute du site Natura 2000 « Val d'Argens »
- De solliciter sur ces bases une demande de subvention au titre du FEADER (53%) et auprès de l'Etat (47%) dans le cadre d'une convention financière « animation – mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) » Etat/ SMPVV
- D'autoriser le Président à signer la convention d'animation et convention financière avec l'Etat et tout autre document relatif à la mise en œuvre de cette démarche

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS